



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 09 juillet 2025

### Délibération du CA

Objet : Budget rectificatif n°1 2025

Document(s) joint(s) : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous BFC ;  
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°1 2025 présentés en conseil d'administration.*

### Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 561 ETPT sous plafond et 0,33 ETPT hors plafond
- 68 510 958 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 25 927 000 € personnel
  - 24 108 066 € fonctionnement
  - 18 475 892 € investissement
- 58 514 947 € de crédits de paiement dont :
  - 25 927 000 € personnel
  - 22 579 037 € fonctionnement
  - 10 008 910 € investissement
- 56 421 361 € de prévisions de recettes
- - 2 093 586 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

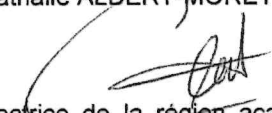
- - 2 375 272 € de variation de trésorerie
- - 2 310 015 € de résultat patrimonial
- - 1 354 123 € de capacité d'autofinancement
- - 2 981 131 € de variation du fonds de roulement

La présente délibération est adoptée ~~à l'unanimité~~ / à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 2

Fait à Besançon,  
Le 09 juillet 2025

La Présidente du Conseil d'administration,  
Nathalie ALBERT-MORETTI,

  
Rectrice de la région académique Bourgogne  
Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités